

dial

diffusion de l'information sur l'Amérique latine

43 TER, RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13 - FAX. (1) 43.31.19.83

Hebdomadaire - n° 1790 - 8 juillet 1993 - 2,50 F

D 1790 BRÉSIL: L'IMPOSSIBLE JUSTICE POUR LES PAYSANS

C'est un fait courant, lorsque des paysans sont abattus par des tueurs à gages aux ordres de propriétaires terriens, que la justice en arrive à condamner parfois des tueurs à gages (qui souvent s'évadent), mais jamais - ou quasiment - les commanditaires. Et quand il arrive par miracle, comme dans le cas de l'assassinat de Chico Mendes, qu'un propriétaire terrien soit condamné, point n'est besoin d'attendre longtemps pour le voir s'évader (cf. DIAL D 1586).

Le 2 février 1991, à Rio Maria, dans l'Etat du Pará, le président du syndicat rural de cette localité, Expedito Ribeiro de Souza, tombait sous les balles d'un tueur. Le propriétaire terrien Jerônimo Alves de Amorim, commanditaire de l'assassinat, était identifié et mis en procès avec les exécutants. Après bien des détours judiciaires, le procès en assises à Rio Maria devait s'ouvrir le 30 juin 1993. Coup de théâtre l'avant-veille: procès ajourné sine die pour transfert de juridiction.

Document ci-dessous.

Note DIAL

NOTE DE PROTESTATION

La Cour d'Etat de Belém a, le 28 juin 1993, statué sur le changement de circonscription judiciaire pour le procès en assises des assassins d'Expedito Ribeiro de Souza, prévu pour le 30 juin. Le dossier est donc transféré de la circonscription de Rio Maria à celle de Xinguara, pour un jugement sans date fixée.

La demande de changement de circonscription est une manoeuvre de dernière heure faite par le propriétaire terrien accusé, pour empêcher son jugement. Il est des plus étranges que les avocats des accusés, qui ont tout fait depuis plus d'un an pour que le jugement ait lieu ici, à Rio Maria, et non à Belém, aient déposé leur pourvoi treize jours avant l'ouverture du procès prévu. Nous nous étonnons que la Cour d'Etat de Belém, qui attend normalement plusieurs mois avant de prendre ses décisions, ait été en l'occurrence si rapide. Cette décision de dernière heure a provoqué l'indignation et la perplexité des centaines de personnes, institutions, organisations, mouvements nationaux et internationaux qui s'étaient déjà rendus à Rio Maria.

Le fait d'avoir choisi la circonscription de Xinguara est également révélateur quand on sait que c'est dans cette ville que se trouve le syndicat rural des exploitants agricoles le mieux organisé de la région. Le maire de la localité, Elviro Arantes, est cité dans le dossier d'instruction en tant qu'impliqué dans le recrutement du tueur Barreirito pour le meurtre d'Expedito, selon les propres déclarations de l'assassin. Ce n'est donc pas par hasard que les avocats des accusés ont demandé le changement de circonscription judiciaire pour la ville de Xinguara.

Le jugement était attendu avec anxiété et espoir par la population de Rio Maria, du pays, et même par la communauté internationale. L'espoir a été frustré.

Cette décision, qui va dans le sens d'une impunité totale pour les propriétaires terriens, risque de déclencher à nouveau une vague de violences dans les conflits de la terre, dont les organisations de travailleurs ruraux seront les victimes. Le pouvoir judiciaire qui n'a jamais eu bonne réputation voit ainsi son image se détériorer un peu plus.

Le procès d'Expedito était le seul qui, après bien des difficultés, était parvenu au niveau des assises. Et voilà qu'à moins de quarante-huit heures de son ouverture, il est décidé de changer de circonscription judiciaire. C'est le lieu de rappeler que, dans la majorité des assassinats pour motifs de terre ou de travail esclavagiste, il n'y a même pas d'enquête policière. Quand il y en a une, elle n'aboutit pas. Et si par hasard elle aboutit, le dossier va moisir dans les tiroirs du pouvoir judiciaire. Dans le seul sud du Pará, depuis 1980, nous avons 180 cas recensés d'assassinats pour de tels motifs, dont plusieurs syndicalistes de Rio Maria. A ce jour aucun procès en assises n'a eu lieu. L'un des cas les plus criants est celui de João Canuto, assassiné le 18 décembre 1985 (1). En dépit de fortes et constantes pressions en provenance du Brésil tout entier et de l'étranger, l'enquête n'a jamais abouti.

Qu'est-ce que démocratie veut dire quand le pouvoir judiciaire est ainsi soumis aux propriétaires terriens? C'est l'éthique et la vie en société qui sont alors remises en question.

Malgré l'indignation et la révolte, le Comité Rio Maria réaffirme sa détermination à poursuivre ses efforts pour que les coupables soient mis en jugement, et pour que cesse l'impunité des crimes de la grande propriété dans le sud du Pará.

André Luiz Monteiro Mayer
président du Comité Rio Maria

(1) Cf. DIAL D 1556 et 1573 (NdT).

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, indiquer la source DIAL)